



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **DIX-NEUF SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 septembre 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : Laura JOURNET donne pouvoir à Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT donne pouvoir à Michel GOUGET, Lydie LAURENT donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Secrétaire de séance** : Véronique CROZET.

2024-55

**Avenant n°3 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genêts" en maison de santé, bureaux, logements – lot n°5 – Menuiseries intérieures bois.**

**Monsieur Jean-François POISSON, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, expose :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°5 – Menuiseries intérieures bois, à l'entreprise DUTOUR MENUISIER ET AGENCEUR, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 137 048.04 € HT soit 164 457.65 € TTC,

**Vu** les documents constitutifs du marché,

**Considérant** qu'un avenant n°2 en plus-value a porté le montant du marché à 141 733.65 € HT soit 170 080.38 € TTC,

**Considérant** que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°5 susvisé, telles que suit :

- L'ajout de fournitures tels que les butées de portes, aimants, poignées de relevages...
- L'ajout de linéaires de plinthes et de couvre-joints pour le raccord à l'existant,
- La modification et l'ajout de poignées de portes, de porte-fenêtres et de rosaces,
- L'ajout de clés supplémentaires sur organigramme,
- L'ajout de miroirs simples suite à la suppression dans l'avenant 2 des miroirs inclinables,
- L'ajout d'un coffrage en bois pour les finitions de l'escalier au RDC,
- L'ajout de plaques de propreté et de protection sur certaines portes,
- L'ajout de cimaises / tringleries,
- La modification des tablettes sous évier dans les meubles des cabinets.

**Considérant** que le projet d'avenant n°3 au marché n°2020-02-Lot n°5 induit une plus-value de + 4 973.13 € HT soit + 5 967.75 € TTC portant le montant du marché à 146 706.77 € HT soit 176 048.13 € TTC,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°3 au marché n°2020-02-Lot n°5 afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°3 en plus-value au marché n°2020-02-Lot n°5 pour un montant de + 4 973.13 € HT soit + 5 967.75 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché n°2020-02-Lot n°5 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Véronique CROZET**

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :